



**Public visé :**

Travailleurs désignés pour tenir un rôle dans l'organisation de la sécurité incendie de l'établissement, tel que : intervention sur un début d'incendie, encadrement de l'évacuation, prise en charge des handicapés, alerte des secours.

**Prérequis :**

Aucun

**Type d'action :**

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

**Codes de formation :**

Formacode : 42872 – Sécurité incendie

NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

**Textes officiels se rapportant à l'action de formation :**

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Recommandation : Règle APSAD R6

**Durée :**

- 3 à 4 heures (0,5 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 20 à 30% du temps de formation.

**Périodicité :**

- A l'embauche, puis à une périodicité à définir par le chef d'établissement
- Exercices semestriels imposés par le code du travail

**Nombre de participants par groupe :**

12 personnes maximum

**Moyens d'encadrement :**

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

**Moyens pédagogiques :**

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. **En cas de formation intra-entreprise**, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

**Moyens techniques**

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- Consignes de sécurité de l'établissement
- Emplacement extérieur permettant l'utilisation des extincteurs à eau, CO2 et poudre (les extincteurs sont apportés par le formateur ; aucun feu réel ne sera réalisé sur site client)

**Moyens d'évaluation :**

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

**Objectif de la formation :**

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, en appliquant les consignes générales de sécurité définies par l'entreprise

**Programme détaillé de la formation :**

---

- Enseignements théoriques
  - Théorie du feu
  - Moyens et procédés d'extinction
  - Alerte des secours
  - Méthodes d'évacuation de l'établissement
  - Vidéos
  
- Enseignements pratiques
  - Audition du signal sonore
  - Exercice pratique d'évacuation
  - Mise en œuvre des moyens d'extinction
  
- Bilan de formation

**Tarif :**

---

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter